



Conseils de quartier

**Vous souhaitez vous mobiliser pour construire ensemble le « mieux vivre à Lentigny »,
Portez-vous candidat pour devenir délégué de votre quartier**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lentigny ont souhaité mettre en place des conseils de quartier et les ont institués par délibération du 12 octobre 2021.

Des conseils de quartier ouverts à tous les habitants se tiendront au minimum deux fois par an. Des groupes de travail pourront être constitués selon les sujets.

Ce sera des lieux de dialogue entre les habitants de Lentigny et la municipalité, et entre les habitants eux-mêmes, permettant de recueillir préoccupations, souhaits, attentes pour le quartier, de construire des projets, mais aussi d'informer et de solliciter des avis sur les projets de la commune.

4 quartiers ont été définis afin de permettre des réunions de taille adaptée au dialogue. (carte des quartiers disponible sur le site internet de la commune, et dans le Petit lentignois d'octobre 2021).

Les conseils de quartier seront préparés et animés par des élus référents et par les délégués de quartier (3 maximum par quartier).

Vous avez au moins 16 ans, vous habitez Lentigny, ou y exercez une activité professionnelle, vous pouvez vous porter candidat pour être délégué dans votre quartier pour une période de 2 ans..

(dans le cas où le nombre de candidats dépasse le nombre maximum déterminé, il sera procédé à un tirage au sort)

Une charte des Conseils de quartier en définit les objectifs et modes de fonctionnement.

Le Maire, Christophe POTET

DECLARATION DE CANDIDATURE

**A envoyer à Mairie de Lentigny
36 place de la mairie 42155 LENTIGNY
mairie@lentigny.fr**

Je soussigné, NOM Prénom

Adresse

TélMail.....@.....

Souhaite devenir délégué du quartier (merci d'entourer le quartier concerné)

A Les hauts des vignes

B La prairie

C Des Olmes au Lourdon

D Le bourg

S'engage à respecter la charte des conseils de quartier

Date et signature :